

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (212), intitulé: "Loi concernant le ministère des Mines et des Relevés techniques", rapporte que le comité, après avoir étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (148), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1949, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (10), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", rapporte que le comité, après avoir étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden propose alors que ce bill soit maintenant lu une troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Roebuck propose que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit soumis immédiatement à un comité plénier.

Étant posée la question sur la motion en amendement, elle est—
Résolue par l'affirmative.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier sur ledit bill.

(En comité)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

La clause 1 est lue et il est proposé qu'elle soit modifiée ainsi qu'il suit:—
Page 1, ligne 11.—Retrancher les mots "distribue, vend".

Page 1, ligne 12.—Après le mot "fins", insérer "ou sciemment distribue ou vend".